

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

5.1. Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2

GRAND INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil de respiration avec des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens disponibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Si sûr de le faire, éteindre tous les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par le feu a disparu. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds. ▶ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ L'équipement doit être décontaminé en profondeur après usage
Risque D'Incendie/Explosion	<p>Les produits de combustion comprennent:</p> <p>dioxyde de carbone (CO2)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le liquide et la vapeur sont hautement inflammables. ▶ Risque d'incendie important si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. ▶ Risque d'explosion important, sous forme de vapeur, si exposé à une étincelle ou à une flamme. ▶ La vapeur peut voyager sur à grande distance de sa source. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition avec une rupture violente des containers. ▶ Les cannettes d'aérosols peuvent exploser si exposées à une flamme nue. ▶ En se rompant, les containers peuvent s'envoler et éparpiller les produits enflammés. ▶ Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression. ▶ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives. ▶ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). <p>le monoxyde de carbone (CO) fluor d'hydrogène d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.</p> <p>ATTENTION: Un contact prolongé avec l'air et la lumière peut engendrer la formation de peroxydes potentiellement dangereux. Le gaz aérien est plus dense que l'air et peut se concentrer dans les puits et sous-sols.</p>

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▶ Éliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▶ Essuyez. ▶ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▶ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr.
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les Autorités d'Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respirateur. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Envisager une évacuation. ▶ Fermer toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation. ▶ Ne pas fumer et aucune lumière à nu dans la zone. ▶ Faire preuve d'une attention extrême pour prévenir toute réaction violente. ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▶ Un spray d'eau ou de fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur. ▶ NE PAS entrer dans un espace confiné dans lequel du gaz a pu s'accumuler . ▶ Conserver le lieu vide jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé. ▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

- ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains.
- ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage.
- ▶ Augmenter le ventilation.
- ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
- ▶ Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs.
- ▶ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
- ▶ Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'extérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr.
- ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation. ▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▶ Utiliser une zone bien ventilée. ▶ Prévenir une concentration dans les creux et puits. ▶ NE PAS entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée. ▶ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages. ▶ Eviter un contact avec des produits incompatibles. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ni fumer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols. ▶ NE PAS diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine. ▶ Eviter les dommages physiques aux containers. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. ▶ Suivre les procédures de travail adéquates. ▶ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres. <p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p>
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	<p>Conserver au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aérosol dispenser. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilité de Stockage	<p>Les divers oxydes de nitrogène et les peroxy-acides peuvent être dangereusement réactifs en présence d'alcènes.</p> <p>BREThERICK L.: Handbook of Reactive Chemical Hazards</p> <p>RISQUE: du papier humide / mouillé avec des hydrocarbures insaturés / des huiles de séchages s'auto oxyde ; peut générer de la chaleur et à un certain stage un feu courant et un allumage. Les papiers de nettoyage huileux devraient être collectés régulièrement et être immergé dans l'eau.</p> <p>Les haloalcènes sont fortement réactifs. Certains des membres le plus légèrement substitué sont hautement inflammables; beaucoup de membres du groupe sont peroxydables et polymérisables.</p> <p>BREThERICK L.: Handbook of Reactive Chemical Hazards</p> <p>L'interaction des alcènes et alcynes avec les oxydes d'azote et l'oxygène peut produire des produits explosifs supplémentaires ; ceux-ci peuvent se former à très faible température et exploser suite à un chauffage à de plus hautes températures (les produits additionnels du 1,3-butadiène et du cyclopentadiène se forment rapidement à -150 C et s'allument ou explosent à une chaleur de -35 à -15 C). Ces dérivés ('pseudo- nitrosites') ont été autrefois utilisés pour caractériser les hydrocarbures de terpène. Une exposition à l'air doit être maintenue à son minimum de manière à limiter la création de peroxydes qui se concentreraient dans les fonds si le produit est distillé. Le produit ne doit pas être distillé jusqu'au séchage si la concentration de peroxyde est substantiellement au-dessus de 10 ppm (par rapport à l'oxygène actif) en raison d'une possible décomposition explosive. Le distilla doit être immédiatement inhibé afin de prévenir une formation de peroxydes. L'efficacité de l'antioxydant est limitée une fois que les niveaux de peroxydes excèdent 10 pmms par rapport à l'oxygène actif. Une addition de plus d'inhibant à ce stade est généralement inefficace. Avant la distillation, il est recommandé que le produit soit lavé avec du sulfate d'ammonium ferreux aqueux pour détruire les peroxydes ; le produit lavé devrait être immédiatement re-inhibé. Une plage d'énergies de décomposition exothermique pour les liaisons doubles a été donnée à 40-90 kJ/mol. La relation entre l'énergie de décomposition et les risques de la procédure ont été le sujet de discussions ; il est suggéré que les valeurs de l'énergie libérée par unité de masse (J/g), plutôt que sur une base molaire, soient utilisées pour l'évaluation. Par exemple, dans les 'processus en récipients ouverts' (avec des ouvertures de la taille d'un homme, dans un environnement industriel), les substances avec des énergies de décomposition exothermiques inférieures à 500 J/g ne présentent généralement pas de danger, tandis que celles dans des 'processus en récipients clos' (l'ouverture est une valve de sécurité ou un disque de rupture) présentent certains dangers dans le cas où l'énergie de décomposition excède 150 J/g.</p> <p>BREThERICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards, 4th Edition</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure à celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	d-limonene	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs) (5)	1000 (6) mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	gamma-terpinene	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs) (5)	1000 (6) mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	beta-pinene	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs) (5)	1000 (6) mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	myrcene	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs) (5)	1000 (6) mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	terpinolene	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs) (5)	1000 (6) mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	alpha-pinene	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs) (5)	1000 (6) mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	alpha-terpinene	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs) (5)	1000 (6) mg/m3	1500 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
1,3,3,3-tetrafluoropropene	HFO-1234ze; 1,3,3,3-Tetrafluoropropylene	1,400 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
(R)-p-mentha-1,8-diène	Limonene, d-	15 ppm	67 ppm	170 ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
distillats légers (pétrole), hydrotraités	2,500 mg/m3	Pas Disponible
1,3,3,3-tetrafluoropropene	Pas Disponible	Pas Disponible
(R)-p-mentha-1,8-diène	Pas Disponible	Pas Disponible
p-mentha-1,4-diène	Pas Disponible	Pas Disponible
(-)-pin-2(10)-ene	Pas Disponible	Pas Disponible
7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	Pas Disponible	Pas Disponible
p-mentha-1,4(8)-diène	Pas Disponible	Pas Disponible
(+)-pin-2(3)-ene	Pas Disponible	Pas Disponible
p-mentha-1,3-diène	Pas Disponible	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

ES TWA : simple asphyxiant

TLV TWA : simple asphyxiant

Les simples asphyxiants sont des gaz qui, quand présents en fortes concentrations, réduisent la proportion d'oxygène en-dessous de celle nécessaire pour la respiration, la conscience et la vie ; i.e. perte de conscience, avec une mort par suffocation qui peut survenir rapidement dans une atmosphère déficiente en oxygène.

SOINS: La plupart des asphyxiants simples sont inodores et il y a peu de signes de l'entrée dans une atmosphère déficiente en oxygène. S'il y a le moindre doute, le taux d'oxygène peut être vérifié rapidement et simplement. Il peut de pas être approprié de recommander uniquement une exposition standard pour les asphyxiant simples alors qu'il est important de maintenir suffisamment d'oxygène. L'air normal contient 21% d'oxygène en volume, avec 18% étant considéré comme un minimum dans des conditions atmosphériques normales de pression pour maintenir la conscience / la vie. A des pressions significativement supérieures ou inférieures à la normale, un avis d'expert doit être recherché.


8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses 'd'échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les vitesses de capture de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

	<p>Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</p> <p>1-2,5 m/s (200-500 f/min)</p> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1: Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td> <td>3: Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p>	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce	2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité	3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante	4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle										
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce										
2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité										
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante										
4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.										
8.2.2. Protection Individuelle											
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. ▶ Lunettes contre les gaz à ajustage précis. NE PAS porter de lentilles de contact. ▶ Les lentilles de contact posent un risque particulier; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et toutes les lentilles les absorbent. 										
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous										
Protection des mains / pieds	<p>NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.</p> <p>Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.</p> <p>SINON:</p> <p>Pour des expositions potentiellement modérées: Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique.</p> <p>Pour des expositions potentiellement importantes: Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.</p>										
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous										
Autres protections	<p>Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Eviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistivité du matériau de surface le plus externe. BREITHERICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.</p> <p>Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.</p> <p>SINON:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Crème nettoyante. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. ▶ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes. 										

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

8361-a Label and Adhesive Remover

Matériel	CPI
NITRILE	A
PVA	A
VITON	A

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtere de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	A-AUS	-
1000	50	-	A-AUS
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	A-2
10000	100	-	A-3
	100+	-	Conduit d'air**

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.
Généralement non applicable.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	incolore		
État Physique	liquide	Densité relative (Water = 1)	0.83
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	4.2
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	237
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	<20.5
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	>177	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	48	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	6.1	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.7	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	0.2	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité	partiellement miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	4.7	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Températures élevées. ▶ Présence d'une flamme nue. ▶ Le produit est considéré comme stable. ▶ Une polymérisation à risque ne se produira pas.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produits suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.</p> <p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p>
--------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Continued...

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

	<p>L'exposition aux fluoro-carbones peut provoquer les symptômes généraux ressemblant à ceux de la grippe tels que des frissons, de la fièvre, des faiblesses, des douleurs musculaires, des maux de tête, des désagréments de la poitrine, des douleurs de la gorge et des toux sèche avec une convalescence rapide. De fortes concentration peut provoquer des battements cardiaques irréguliers et une réduction progressive de la capacité pulmonaire. Le rythme cardiaque peut être diminuer.</p> <p>Inhaler des fortes concentrations d'hydrocarbures mélangés peut provoquer des nausées, avec des vomissements et des sensations ébriées. Les hydrocarbures de molécules de faibles poids (C2-C12) peuvent irriter les muqueuses et provoquer des incoordinations, des nausées, des vertiges, des confusions, des maux de tête, une perte de l'appétit, des somnolences, des tremblements et des stupeurs. Des expositions massives peuvent conduire à une dépression importante du système nerveux central, un coma profond et la mort. Des convulsions peuvent apparaître du à l'irritation du cerveau et/ou au manque d'oxygène. Des cicatrices permanentes peuvent apparaître, avec des mouvements épileptiques et des saignements du cerveau apparaissant plusieurs mois après l'exposition. Les effets sur le système respiratoire incluent une inflammation des poumons avec des œdèmes et des saignements. Les composés les plus légers causent principalement des dommages nerveux et aux reins, les paraffines les plus lourdes et les oléfines sont particulièrement irritants pour le système respiratoire. Les alcènes en forte concentration produisent des œdèmes pulmonaires. Les paraffines liquides peuvent produire une perte de sensation et des actions dépressives conduisant à des faiblesses, des somnolences, une respiration lente et courte, des inconsciences, des convulsions, et la mort. Les paraffines C5-7 peuvent également produire de nombreux dommages nerveux. Les hydrocarbures aromatiques s'accumulent dans les tissus riches en lipides (particulièrement le cerveau, la moelle épinière et les nerfs périphériques) et peuvent produire des déficiences fonctionnelles manifestées par des symptômes non-spécifiques tels que nausée, fatigue, vertige ; les expositions importantes peuvent produire des états d'ivresse et des pertes de conscience. Beaucoup d'hydrocarbures de pétrole peuvent sensibiliser le cœur et peuvent causer des fibrillations ventriculaires, conduisant à la mort.</p> <p>Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals.</p> <p>Le produit est fortement volatil et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition.</p> <p>Les symptômes de l'asphyxie (suffocation) peuvent inclure un mal de tête, un vertige, un souffle court, une faiblesse musculaire, une somnolence et un tintement dans les oreilles. Si l'asphyxie progresse, il peut y avoir une nausée et un vomissement, d'autres faiblesses musculaires et une inconscience et, finalement, des convulsions, un coma et la mort. Les concentrations significatives de Gaz non-toxiques réduisent le niveau d'oxygène dans l'air. Quand le niveau d'oxygène dans l'air est réduit de 21 à 14 %, la pulsation cardiaque augmente et le volume et la fréquence de la respiration augmentent. Les facultés de maintien de l'attention et d'une pensée claire sont diminuées et la coordination musculaire est perturbée. Si l'oxygène décroît de 14 à 10 %, les jugements deviennent erronés, les blessures importantes ne causant plus de douleurs. L'exercice musculaire conduit rapidement à la fatigue. Une plus grande réduction jusqu'à 6 % peut produire des nausées et vomissements et la faculté de déplacement peut être perdue. Des dommages permanents au cerveau peuvent demeurer même après reanimation à de si faibles niveaux d'oxygène. En dessous de 6 %, la respiration s'effectue par secousses et des convulsions peuvent apparaître. L'inhalation d'un mélange ne contenant pas d'oxygène peut engendrer une inconscience à partir de la première respiration et la mort survient en quelques minutes.</p> <p>ATTENTION: Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle.</p>				
Ingestion	<p>Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.</p> <p>Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.</p> <p>Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.</p> <p>L'ingestion d'hydrocarbures de pétrole peut irriter le pharynx, les œsophages, l'estomac et le petit intestin, et provoquer des tuméfactions et des ulcères des muqueuses. Les symptômes incluent une bouche et une gorge brûlante, de plus fortes doses peuvent provoquer des nausées et des vomissements, une narcoïse, une faiblesse, un vertige, une respiration courte et lente, une tuméfaction abdominale, une perte de conscience et des convulsions. Les dommages pour le muscle cardiaque peuvent engendrer des irrégularités de battements, une fibrillation ventriculaire (fatale) et des changements d'ECG. Le système nerveux central peut être déprimé. Les petits composés peuvent produire un fourmillement aigu sur la langue et causer une perte de sensation à cet endroit. L'aspiration peut causer une toux, une pneumonie avec des tuméfactions et des saignements.</p> <p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)</p>				
Contact avec la peau	<p>Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Une vapeur en spray peut produire un désagrément.</p> <p>Les fluorocarbures retirent les huiles naturelles de la peau, causant irritations, sécheresses et sensibilité.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produit une dermite irritante comme décrite dans les Directives CE.</p>				
Yeux	<p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.</p> <p>Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.</p> <p>Un contact direct des yeux avec des pétrole hydrocarbonés peut causer des douleurs et la surface externe de la cornée peut être temporairement endommagée. Les variétés aromatiques peuvent causer irritations et production excessive de larmes.</p>				
Chronique	<p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>L'exposition au matériel peut avoir des effets sur la fertilité humaine, selon les résultats d'études sur des animaux.</p> <p>La principale source d'exposition au gaz sur le lieu de travail est l'inhalation.</p> <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante.</p> <p>Un certain nombre de produits chimiques odorants et aromatiques courants peuvent former de manière étonnamment rapide des peroxydes dans l'air. Des antioxydants peuvent dans la plupart des cas minimiser l'oxydation.</p> <p>Les terpènes aromatiques s'oxydent facilement dans l'air. Les formes non oxydées sont des faibles substances sensibilisantes. Toutefois, après oxydation, les hydroperoxydes sont des substances sensibilisantes fortes qui peuvent causer des réactions allergiques. L'auto-oxydation des terpènes aromatiques contribuent grandement aux allergies aux parfums. Il est nécessaire de déterminer les composés auxquels sont réellement exposés les patients, et pas seulement les ingrédients indiqués à l'origine dans les appellations commerciales.</p>				
8361 Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="392 1980 935 2009">TOXICITÉ</td> <td data-bbox="935 1980 1482 2009">IRRITATION</td> </tr> <tr> <td data-bbox="392 2009 935 2038">Pas Disponible</td> <td data-bbox="935 2009 1482 2038">Pas Disponible</td> </tr> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Pas Disponible	Pas Disponible
TOXICITÉ	IRRITATION				
Pas Disponible	Pas Disponible				
distillats légers (pétrole), hydrotraités	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="392 2092 1043 2121">TOXICITÉ</td> <td data-bbox="1043 2092 1482 2121">IRRITATION</td> </tr> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION		
TOXICITÉ	IRRITATION				

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2]	Eye : Not irritating (OECD 405) *
	Inhalatoire (rat) LC50: >4951 mg/l/4h Eye Not irritating (OECD 405) ^[2]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[2]	Skin : Not irritating (OECD 404)*
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
1,3,3,3-tetrafluoropropene	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalatoire (rat) LC50: >5.4 mg/l/4h ^[2]	Pas Disponible
(R)-p-mentha-1,8-diène	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit): 500mg/24h moderate
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
p-mentha-1,4-diène	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: 3650 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 500 mg/24h mod.
(-)-pin-2(10)-ene	TOXICITÉ	IRRITATION
	Oral (lapin) LD50: 4700 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Skin (rabbit): 500 mg/24h-moderate
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg ^[2]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 500 mg/24h - mod
		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
p-mentha-1,4(8)-diène	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >4305 mg/kg ^[2]	Pas Disponible
	Orale (rat) LD 50: 3779.79 mg/kg ^[2]	
(+) -pin-2(3)-ene	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Orale (rat) LD 50: =2100 mg/kg ^[2]	Skin (man): 100% - SEVERE
		Skin (rabbit): 500 mg/24h - mod
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
p-mentha-1,3-diène	TOXICITÉ	IRRITATION
	Orale (rat) LD 50: 1680 mg/kg ^[2]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
P-MENTHA-1,4(8)-DIÈNE	Le terpinolène n'a pas causé d'irritation sur la peau humaine lors d'une application à une concentration de 20 % dans du pétrolatum durant 48 heures chez 24 volontaires, et ne ressort pas comme étant un sensibilisateur dans le test de maximisation. Toutefois, il a été rapporté le cas d'une femme d'âge moyen qui utilisait une machine de nettoyage avec du terpinolène et qui a développé des lésions semblables à de l'eczéma sur les mains et les avant-bras. Lors de tests épicutanés, le terpinolène a provoqué une réaction positive. Des tests sur les animaux ont montré que le terpinolène n'est pas un irritant s'il est appliqué sur une peau intacte ou scarifiée avec un patch pendant 24 heures.
(+) -PIN-2(3)-ENE	Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillies et un épaississement de la peau.
8361-a Label and Adhesive Remover & (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE & P-MENTHA-1,4-DIÈNE & (-)-PIN-2(10)-ENE	Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaire ou d'œdème de Quincke. La pathogenèse des eczémas de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type retardé. Les autres réactions allergiques de la peau, e.g. contact urticaire, comprennent des réactions d'anti-corps médiateurs immunisés. La signification du contact allergique n'est pas seulement déterminée par son potentiel de sensibilité : la répartition de la substance et les opportunités d'un contact avec elle sont également

8361-a Décollleur d'étiquettes et d'adhésifs

& 7-MÉTHYL-3-MÉTHYLENEOCTA-1,6-DIÈNE & P-MENTHA-1,4(8)-DIÈNE & (+)-PIN-2(3)-ENE & P-MENTHA-1,3-DIÈNE	importantes. Une substance faiblement sensible qui est largement répandue peut être un allergène plus important qu'une avec un fort potentiel sensibilisant avec peu d'individus au contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquées si elles produisent une réaction au test allergique sur plus de 1 % des personnes testées.
P-MENTHA-1,4-DIÈNE & (-)-PIN-2(10)-ENE & 7-MÉTHYL-3-MÉTHYLENEOCTA-1,6-DIÈNE & P-MENTHA-1,4(8)-DIÈNE & (+)-PIN-2(3)-ENE	Les symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit. Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées. Les principaux critères qui permettent de diagnostiquer ce syndrome sont notamment l'absence d'antécédent respiratoire chez un individu non atopique, accompagnée d'une survenue soudaine de symptômes de type asthmatique persistants quelques minutes ou quelques heures après une exposition avérée au produit irritant. D'autres critères permettant le diagnostic de ce symptôme sont une tendance à l'obstruction réversible lors de tests pulmonaires, une hyperréactivité bronchique modérée à élevée en cas de test de provocation à la méthacholine et une absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie. Le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (ou asthme) suite à une inhalation irritante est un trouble rare et se manifeste en fonction du degré et de la durée d'exposition au produit irritant. Toutefois, la bronchite contractée sur le lieu de travail est un trouble qui survient après une exposition à des produits irritants en concentrations élevées (souvent des particules) et est totalement réversible après cessation de l'exposition. Ce trouble se caractérise par des difficultés à respirer et une toux accompagnée de mucus.
P-MENTHA-1,4-DIÈNE & 7-MÉTHYL-3-MÉTHYLENEOCTA-1,6-DIÈNE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✓

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

8361 Décollleur d'étiquettes et d'adhésifs	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
distillats légers (pétrole), hydrotraités	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	1.13mg/L	2
	EC50	48	crustacés	2mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	1.714mg/L	2
	NOEC	48	crustacés	=10mg/L	1
	LC50	96	Poisson	>1-mg/L	2
	EC50	48	crustacés	>1-mg/L	2
	EC50	72	Pas Disponible	>1-mg/L	2
1,3,3,3-tetrafluoropropene	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
(R)-p-mentha-1,8-diène	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	0.199mg/L	3
	EC50	48	crustacés	0.307mg/L	2
	EC50	96	Pas Disponible	0.212mg/L	3
p-mentha-1,4-diène	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	0.227mg/L	3
(-)-pin-2(10)-ene	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	0.445mg/L	3
(-)-pin-2(10)-ene	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	EC50	96	Pas Disponible	0.563mg/L	3

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCALID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration
-----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Les substances contenant des carbones non-saturés sont omniprésentes dans les environnements intérieurs. Elles proviennent de plusieurs sources (voir ci-dessous). La plupart sont réactives avec l'ozone de l'environnement et peuvent engendrer des produits stables qui sont supposés affecter la santé humaine de manière négative. Le potentiel de certaines surfaces présentes dans un espace clos pour une facilitation des réactions doit être étudié.

Sources de substances insaturées	Substances insaturées (émissions réactives)	Principaux produits stables engendrés par une réaction avec l'ozone.
Occupants (expirations, huiles de protection, produits de soins personnels)	Isoprène, oxyde nitrique, squalène, stérols insaturés, acide oléique et autres acides gras insaturés, produits d'oxydation insaturés	Méthacroléine, cétone vinyle méthyle, dioxyde d'azote, acétone, 6 MHQ, acétone de géranyle, 4 OPA, formaldéhyde, alcool nonylique, décanal, acide 9-oxo-pélaronique, acide azélaïque, acide pélaronique.
Bois tendres, bois de plancher incluant planches de cyprès, cèdre et sapin argenté, plantes d'intérieur	Isoprène, limonène, alpha-pinène, autres terpènes et sesquiterpènes.	Formaldéhyde, 4-AMC, pino-aldéhyde, acide pinique, acide pinonique, acide formique, méthacroléine, cétone méthyle vinyle, SOA incluant les particules ultra-fines.
Tapis et endos de tapis	4-Phényle-cyclohexène, 4-vinyle-cyclohexène, styrène, 2-éthyle-hexyle acrylate, acides et esters gras insaturés	Formaldéhyde, acétaldéhyde, benzaldéhyde, hexanal, nonanal, 2-nonanal
Lino et peintures/cires contenant de d'huile de lin	Acide linoléique, acide linoléique	Propanal, hénanal, nonanal, 2-heptanal, 2-nonanal, 2-décenal, 1-pentène-3-one, acide propionique, acide n-butyrique
Peinture au latex	Monomères résiduels	Formaldéhyde
Certains produits de nettoyage, cires, lustres, rafraîchisseurs d'air ambiant	Limonène, alpha-pinène, terpinolène, alpha-terpinéol, linalol, acétate de linalyle, et autres terpénoïdes, longifolène et autres sesquiterpènes.	Formaldéhyde, acétaldéhyde, glyco-aldéhyde, acide formique, acide acétique, peroxydes d'hydrogène et organiques, acétone, benzaldéhyde, 4-hydroxy-4-méthyle-5-héxène-1-al, 5-éthényle-dihydro-5-méthyle-2(3H)-furanone, 4-AMC, les SOA incluant des particules ultra-fines.
Colle de caoutchouc naturel	Isoprène, terpènes	Formaldéhyde, méthacroléine, cétone méthyle vinyle
Toner pour photocopieur, papier imprimé, polymères styrènes	Styrène	Formaldéhyde, benzaldéhyde
Fumée de tabac	Styrène, acroléine, nicotine	Formaldéhyde, benzaldéhyde, hexanal, glyoxal, N-méthyle-formamide, nicotinaldéhyde, cotinine
Vêtements, tissus et literie salis	Squalène, stérols insaturés, acide oléique et autres acides gras insaturés	Acétone, 6 MHQ, acétone de géranyle, 4 OPA, formaldéhyde, nonanal, décanal, acide 9-oxo-nonanoïque, acide azélaïque, acide nonanoïque.
Facteurs à particules salis	Acides gras insaturés provenant de plantes, couches de feuilles mortes et autres débris végétaux ; suies, particules de diesel	Formaldéhyde, nonanal et autres aldéhydes, alcool nonylique, décanal, acide 9-oxo-nonanoïque, acide azélaïque, acide nonanoïque et autres oxo-acides ; composés avec groupes fonctionnels mélangés (=O, -OH et -COOH)
Conduits d'aération et doublure de conduits	Acides et esters gras insaturés, huiles insaturées, néoprène	Aldéhydes C5 à C10
'Santé urbaine'	Hydrocarbures aromatiques polycycliques	Hydrocarbures aromatiques polycycliques oxydés
Parfums, eaux de Cologne, huiles essentielles (par exemple lavande, eucalyptus, mélaleuca)	Limonène, alpha-pinène, linalol, acétate de linalyle terpinène-4-ol, gamma-terpinène.	Formaldéhyde, acétone, 4-hydroxy-4-méthyle-5-héxène-1-al, 5-éthényle-dihydro-5-méthyle-2(3H)-furanone, 4-AMC, les SOA incluant des particules ultra-fines.
Emissions domestiques en général	Limonène, alpha-pinène, styrène	Formaldéhyde, 4-AMC, pino-aldéhyde, acétone, acide pinique, acide pinonique, acide formique, benzaldéhyde, les SOA incluant les particules ultra-fines.

Abréviations : 4-AMC, 4-acétyle-1-méthyle-cyclohexène; 6MHQ, 6-méthyle-5-heptène-2-one, 4OPA, 4-oxopentanal, SOA, aérosols organiques secondaires

Référence : Charles J Weschler; Environmental Health Perspectives, Vol 114, octobre 2006

#90wgk

WGK : Classification en accord avec le German Water Resources Act.

En addition du dioxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄) et de l'oxyde nitreux (NO₂), les gaz à effets de serre mentionnés dans le Protocole de Kyoto incluent des substances synthétiques qui partagent les particularités d'être hautement persistantes dans l'atmosphère et d'afficher un forçage radioactif spécifique très important (le forçage radioactif représente la modification dans l'équilibre entre les radiations entrant dans l'atmosphère et celles sortant ; un forçage radioactif positif à tendance en moyenne à réchauffer la surface de la terre). Ces substances synthétiques incluent les hydrocarbures qui sont partiellement fluorés (HCF) ou totalement fluorés (PCF) de même que les hexafluorures de soufre (SF₆). Le potentiel d'effet de serre de ces substances, exprimé en multiple de CO₂, sont dans la plage de 140 à 11 700 pour les HCF, de 6 500 à 9 200 pour les PCF et 23 900 pour le SF₆. Une fois émises dans l'atmosphère, ces substances ont un impact sur l'environnement durant des décennies, des siècles, ou pour certains cas, des milliers d'années. Beaucoup de ces substances ont été commercialisées seulement durant quelques années, et néanmoins, contribuent toujours un faible pourcentage des gaz libérés dans l'atmosphère par les humains (anthropogène) et qui augmentent l'effet de serre. Toutefois, une augmentation rapide peut être observée dans leurs consommations et leurs émissions, et ainsi, dans leurs contributions dans l'augmentation anthropogène de l'effet de serre.

Depuis l'adoption du Protocole de Kyoto, de nouvelles substances fluorées sont apparues sur le marché, qui sont stables dans l'air et possèdent un fort potentiel à effet de serre ; celles-ci incluent du trifluorure d'azote (NF₃) et des fluoro-éthers.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
(R)-p-mentha-1,8-diène	HAUT	HAUT
p-mentha-1,4-diène	HAUT	HAUT
(-)-pin-2(10)-ène	HAUT	HAUT
7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	HAUT	HAUT
p-mentha-1,4(8)-diène	HAUT	HAUT
(+)-pin-2(3)-ène	HAUT	HAUT
p-mentha-1,3-diène	HAUT	HAUT

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
distillats légers (pétrole), hydrotraités	BAS (BCF = 159)
(R)-p-mentha-1,8-diène	HAUT (LogKOW = 4.8275)
p-mentha-1,4-diène	MOYEN (LogKOW = 4.5)
(-)-pin-2(10)-ène	MOYEN (LogKOW = 4.16)

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	MOYEN (LogKOW = 4.17)
p-mentha-1,4(8)-diène	MOYEN (LogKOW = 4.47)
(+)-pin-2(3)-ene	MOYEN (LogKOW = 4.44)
p-mentha-1,3-diène	MOYEN (LogKOW = 4.25)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
(R)-p-mentha-1,8-diène	BAS (KOC = 1324)
p-mentha-1,4-diène	BAS (KOC = 1324)
(-)-pin-2(10)-ene	BAS (KOC = 1204)
7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène	BAS (KOC = 1269)
p-mentha-1,4(8)-diène	BAS (KOC = 1324)
(+)-pin-2(3)-ene	BAS (KOC = 1204)
p-mentha-1,3-diène	BAS (KOC = 1324)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Critères PBT remplis?	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible


SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ▶ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé. ▶ Permettre à de petites quantités de s'évaporer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

	
--	-------------------------------------------------------------------------------------

Transport par terre (ADR)

14.1. Numéro ONU	1950				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-right: 1px dashed black;">classe</td> <td style="width: 50%;">2.1</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px dashed black;">Risque Secondaire</td> <td>Sans Objet</td> </tr> </table>	classe	2.1	Risque Secondaire	Sans Objet
classe	2.1				
Risque Secondaire	Sans Objet				

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	Sans Objet
	Code de classification	5F
	Etiquette de danger	2.1
	Dispositions particulières	190 327 344 625
	quantité limitée	1 L
	Code tunnel de restriction	2 (D)

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	2.1
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	10L
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A145 A167 A802; A1 A145 A167 A802
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203; Forbidden
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg; Forbidden
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203; Forbidden
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G; Forbidden

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D , S-U
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959
	Quantités limitées	1000 ml

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	5F
	Dispositions particulières	190; 327; 344; 625
	Quantités Limitées	1 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

Continued...

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS(64742-47-8.) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Inventaire européen CE

L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
 Liste internationale FOSFA des cargaisons précédentes immédiates interdites
 L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
 OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 2: polluants que des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI

1,3,3,3-TETRAFLUOROPROPENE(29118-24-9) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses
 Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
 Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
 Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE(5989-27-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses
 Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
 Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation
 Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP
 Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
 L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
 L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
 OMI MARPOL (Annexe II) - Liste des Substances Liquides Nocives Transportées en Vrac
 OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
 Règlement (CE) n ° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant les produits cosmétiques - Annexe III - Liste des substances que les produits cosmétiques ne doivent contenir que dans les limites prévues
 Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
 Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

P-MENTHA-1,4-DIÈNE(99-85-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses
 Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
 Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
 Règlement (CE) n ° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant les produits cosmétiques - Annexe III - Liste des substances que les produits cosmétiques ne doivent contenir que dans les limites prévues
 Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
 Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

(-)-PIN-2(10)-ENE(127-91-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses
 Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
 Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP
 Inventaire européen CE

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
 L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
 OMI MARPOL (Annexe II) - Liste des Substances Liquides Nocives Transportées en Vrac
 OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
 Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
 Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses
 UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

7-MÉTHYL-3-MÉTHYLENOCTA-1,6-DIÈNE(123-35-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses
 Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
 Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
 L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
 OMI MARPOL (Annexe II) - Liste des Substances Liquides Nocives Transportées en Vrac
 OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
 Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 Règlementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
 Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

P-MENTHA-1,4(8)-DIÈNE(586-62-9) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses
 Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
 Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
 Règlement (CE) n ° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant les produits cosmétiques - Annexe III - Liste des substances que les produits cosmétiques ne doivent contenir que dans les limites prévues
 Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 Règlementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
 Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

(+)-PIN-2(3)-ENE(80-56-8) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses
 Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
 Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation
 Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
 L'Europe ECHA Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD
 OMI MARPOL (Annexe II) - Liste des Substances Liquides Nocives Transportées en Vrac
 OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des exigences minimales
 Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 Règlementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
 Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

P-MENTHA-1,3-DIÈNE(99-86-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
 Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification
 Association du Transport Aérien International (IATA) transport des Marchandises Dangereuses
 Code maritime international des marchandises dangereuses Exigences (Code IMDG)
 Europe Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques
 GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP

Inventaire européen CE
 La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
 Règlement (CE) n ° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant les produits cosmétiques - Annexe III - Liste des substances que les produits cosmétiques ne doivent contenir que dans les limites prévues
 Règlement type de recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses
 Règlementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses - Tableau A: Liste des marchandises dangereuses - RID 2019 (Anglais)
 Union européenne (UE) Transport de marchandises dangereuses par route - Liste des marchandises dangereuses

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

état de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (distillats légers (pétrole), hydrotraités; 7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène; p-mentha-1,3-diène; (-)-pin-2(10)-ene; p-mentha-1,4-diène; (R)-p-mentha-1,8-diène; p-mentha-1,4(8)-diène)
Chine - IECSC	Non (1,3,3,3-tetrafluoropropene)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (1,3,3,3-tetrafluoropropene)
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
New Zealand - NZIoC	Non (1,3,3,3-tetrafluoropropene)
Philippines - PICCS	Non (1,3,3,3-tetrafluoropropene)
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Non (p-mentha-1,3-diène; 1,3,3,3-tetrafluoropropene)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - ARIPS	Non (1,3,3,3-tetrafluoropropene)

8361-a Décolleur d'étiquettes et d'adhésifs

Thaïlande - TECI	Non (distillats légers (pétrole), hydrotraités; 1,3,3,3-tetrafluoropropene)
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i>

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

date de révision	02/08/2019
date initiale	22/11/2017

Codes pleins de risques de texte et de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé de la version SDS

Version	Date de révision	Sections mises à jour
2.4.1.1.1	02/08/2019	la santé aiguë (oeil), la santé aiguë (inhalation), la santé aiguë (la peau), la santé aiguë (avaler), Conseil au médecin, Santé chronique, Classification, écologique, Norme d'exposition, Pompier (incendie / risque d'explosion), les premiers secours (ingestion), Ingrédients, Protection individuelle (respirateurs), Protection individuelle (oeil), Propriétés physiques

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition